

Paris, le jeudi 8 avril 2021

Plainte d'Amélie M., étudiante en situation de handicap, contre la direction du lycée Molière

APF France handicap indignée face à la non condamnation pour infraction de discrimination de la direction du lycée

Suite à l'audience d'Amélie M. au tribunal judiciaire de Paris, le 4 mars dernier, la justice vient de rendre sa décision : la direction du lycée Molière n'est pas condamnée pour infraction de discrimination liée au handicap. Elle est en effet relaxée pour manque de preuves matérielles et manque d'intention.

L'association fait part de sa stupéfaction et de son indignation et déplore la difficulté de faire reconnaître aujourd'hui encore des actes de discrimination.

Pour rappel, la jeune étudiante, élève de Khâgne, avait déposé plainte contre la direction du lycée pour infraction de discrimination en 2016. APF France handicap s'était portée partie civile.

L'association restera aux côtés d'Amélie si elle souhaite poursuivre son recours. En effet, il ne peut y avoir de compromis avec les droits fondamentaux.

Lorsqu'en 2016, Amélie M., atteinte d'une pathologie réduisant fortement sa mobilité, avait demandé à l'administration du lycée où elle était élève de Khâgne un aménagement simple (transfert de la salle de classe située au 2^{ème} étage sans ascenseur au rez-de-chaussée, passage par une porte permettant d'éviter quelques marches), cette dernière lui avait opposé un refus catégorique. Il lui était également notifié une volonté de l'exclure de l'établissement et une incitation à poursuivre sa scolarité ailleurs.

Face à cette attitude inadmissible et discriminatoire, les élèves de la classe préparatoire du lycée s'étaient fortement mobilisés, et la famille de la jeune fille avait porté plainte pour infraction de discrimination du fait du handicap. Une situation dénoncée à l'époque par APF France handicap et la Ligue des Droits de l'Homme (LDH).

Aujourd'hui, APF France handicap fait part de son indignation quant à la décision rendue qui montre la difficulté de faire reconnaître de nos jours encore des actes de discrimination.

L'association rappelle, que depuis 2017, le handicap arrive en tête des motifs de discrimination pour lesquels le Défenseur des droits est saisi.

APF France handicap restera aux côtés d'Amélie M., si elle souhaite poursuivre son recours. Il est en effet plus que temps que la politique pénale prenne en compte les discriminations liées au handicap.

APF France handicap demande à ce que les droits fondamentaux soient une fois pour toute reconnus comme le prévoit la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées, signée et ratifiée par la France.



Contact presse

Sophie Lasbleis

Tél. 01 40 21 10 93 – 06 89 74 97 37 – sophie.lasbleis@apf.asso.fr



Depuis sa création, APF France handicap lutte contre toutes les formes de discriminations dont sont régulièrement victimes les personnes en situation de handicap.

C'est pourquoi l'association est [référéncée](#) sur la [plateforme anti-discriminations](#) voulue par le président de la République et dont la responsabilité est confiée au Défenseur des droits.

Par ailleurs, APF France handicap est partie prenante de la "[grande consultation citoyenne](#)" sur les discriminations lancée ce jour par le Gouvernement. Elle encourage fortement les 12 millions de personnes en situation de handicap et leur famille à participer en nombre à cette expression citoyenne. Elle est une réelle occasion de faire remonter leurs propositions pour faire reculer les inégalités de traitement.



APF France handicap est une importante association française, reconnue d'utilité publique, de défense et de représentation des personnes en situation de handicap et de leurs proches. Elle porte des valeurs humanistes, militantes et sociales et un projet d'intérêt général, celui d'une société inclusive et solidaire. Rassemblant 85 000 acteurs, dont près de 15 000 salariés, elle intervient dans tous les domaines de la vie quotidienne grâce à son réseau national de proximité de plus de 550 structures (délégations, services et établissements médico-sociaux et entreprises adaptées). L'association agit pour l'égalité des droits, la citoyenneté, la participation sociale et le libre choix de vie des personnes en situation de handicap et de leur famille.

<https://www.apf-francehandicap.org/>